

Questionnaire
Participation des habitants de la CCPCAM
Comité des partenaires de la mobilité

Afin de recueillir les besoins en modes de déplacement et créer une dynamique d'échanges, la communauté de communes, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, va créer un comité des partenaires. Cette instance joue un rôle fondamental dans la prise de décisions des élus. Elle traduit la volonté de la communauté de communes de concerter et d'associer les usagers, habitants et partenaires économiques et sociaux dans la mise en œuvre et le fonctionnement des services de transport.

Le comité des partenaires se réunira au moins une fois par an, selon des thématiques définies. Vous souhaitez participer à l'amélioration de la mobilité sur le territoire et intégrer le comité des partenaires ?

Répondez au questionnaire ci-dessous. Merci de votre contribution !



Quels modes de déplacements vous intéressent :

- La marche
- Le vélo
- Le transport maritime
- Les transports en commun
- Le covoiturage
- L'autopartage
- La voiture individuelle



Pour quelles raisons souhaitez-vous participer au comité des partenaires et à l'amélioration des mobilités sur le territoire de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime



Sur quelle commune du territoire habitez-vous :

- Argol
- Camaret sur Mer
- Crozon
- Lanvéoc
- Landévennec
- Le Faou
- Pont de Buis-Les-Quimerc'h
- Roscanvel
- Rosnoën
- Telgruc sur Mer



Vous êtes :

- Une femme
- Un homme



Votre tranche d'âge :

- Moins de 11 ans
- 11-17 ans
- 18-24 ans
- 25-34 ans
- 35-49 ans
- 50-64 ans
- 65 ans et +



Votre situation :

- Agriculteur.rice
- Artisan.e, commerçant.e, chef.fe d'entreprise
- Profession libérale, cadre supérieur
- Profession intermédiaire
- Employé.e
- Ouvrier.ère
- Etudiant.e : Ecole, collège, lycée, post bac...
- Retraité.e
- Sans emploi : chômage, au foyer
- Autre



A quelle adresse e-mail pouvons-nous vous joindre concernant le comité des partenaires ?



Merci de votre participation !

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour la mise en place du comité des partenaires de la communauté de communes. Elles sont enregistrées et destinées uniquement au service Mobilité de la CCPCAM. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh